

Québec, le 13 février 2026

Monsieur Philippe Galipeau St-Pierre
Conseiller en aménagement, Service des grands parcs,
du Mont-Royal et des sports
Ville de Montréal
801, rue Brennan, Pavillon Duke, 4^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Objet : Vérification d'assujettissement du projet de réhabilitation des berges et espaces riverains du parc de la promenade Bellerive (Dossier 3211-02-339)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre correspondance soumise le 23 janvier 2026 requérant la fermeture de votre dossier dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement concernant le projet mentionné en objet.

À la suite de l'analyse des renseignements fournis, nous vous informons que le projet, tel que présenté, n'est plus assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2).

En effet, le projet de réhabilitation des berges et espaces riverains prévu n'atteint pas les critères d'assujettissement du paragraphe 1^o du premier alinéa de l'article 2^o de la partie II de l'annexe 1 du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (RLRQ, chapitre Q-2, r. 23.1).

Par la présente, nous vous informons donc que votre dossier est fermé en date du 13 février 2026.

Pour réaliser votre projet, une autorisation ministérielle pourrait être requise conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Une autorisation de modification d'un habitat faunique légal en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune pourrait être également nécessaire. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à l'obtention de ces autorisations, nous vous invitons à communiquer avec la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal et Laval au 514-873-3636

...2

Veillez prendre note que toute modification apportée à ce projet pourrait nécessiter une réévaluation de son assujettissement à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Vous pouvez contacter M. Samuel Yergeau, chargé de projet, à l'adresse samuel.yergeau@environnement.gouv.qc.ca, si des renseignements supplémentaires vous sont nécessaires.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La directrice,



Isabelle Nault

c. c. Mme Katy St-Pierre, directrice régionale par intérim des autorisations environnementales Montréal et Laval